



Waldwirtschaft Schweiz
Economie forestière Suisse
Economia forestale Svizzera

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse



Worb, le 19 février 2015

La filière de la forêt et du bois suisse tire la sonnette d'alarme

Péril sur la valorisation de la forêt suisse et ses emplois

L'abandon du taux plancher franc/euro atteint de plein fouet les propriétaires forestiers et les producteurs de produits en bois suisses. Bon nombre de postes sont ainsi menacés dans toute la Suisse, alors qu'une réduction de l'utilisation du bois indigène conduirait inévitablement à une détérioration des soins sylvicoles. Face à l'urgence, la filière met en œuvre des mesures internes de rationalisation, mais requiert instamment de meilleures conditions cadres.

Suite à l'abandon du taux plancher franc/euro en janvier dernier, un nombre important des 12'000 emplois que compte l'économie forestière et le secteur de la transformation du bois brut sont directement menacés. Outre les pertes financières à l'exportation qui doivent être épongées, les produits d'importation issus de la zone euro mettent la filière dos au mur : face aux produits de construction jusqu'à 40% moins chers qu'en 2009, les fournisseurs suisses n'ont aucune chance, eux dont l'ensemble des charges sont en francs.

L'économie de la forêt et du bois est entièrement dépendante de son implantation et ne peut donc profiter de prestations primaires bon marché, issues de la zone euro. Des fermetures d'entreprises au sein de l'industrie de transformation du bois sont ainsi à craindre, tout comme le démantèlement d'exploitations forestières et d'entreprises d'abattages. Les soins sylvicoles seraient alors remis en question, ce qui nuirait à moyen terme non seulement à la stabilité et la multifonctionnalité de la forêt, mais également à sa capacité de résistance face aux conséquences du changement climatique. Les risques d'une forêt vieillissante, qui concernent tout un chacun, ne feront alors que croître.

Face à cette situation préoccupante, la filière prend les dispositions nécessaires pour accroître sa compétitivité - une réduction des prix de la matière première de 10 à 15%, déjà effective, des mesures de flexibilisation au sein des entreprises, ainsi qu'une intensification des mesures de marketing en faveur du bois suisse. Cependant il est indispensable que la politique et l'administration améliorent rapidement les conditions cadres de la forêt et du bois suisse. Madame la Conseillère nationale Sylvia Flückiger (UDC/AG), présidente de Lignum, association faitière de la filière bois suisse, Monsieur le Conseiller national Max Binder (UDC/ZH), président de l'association des propriétaires forestiers « Economie forestière Suisse », ainsi que le président de l'USAM, Monsieur le Conseiller national Jean-François Rime (UDC/FR), président d'Industrie du bois Suisse, ont présenté ces aspects aujourd'hui à l'occasion d'une conférence de presse au sein de l'entreprise OLWO à Worb près de Berne. Cette entreprise illustre parfaitement la position alarmante dans laquelle se trouve l'ensemble de la filière (voir encadré).

Plusieurs interventions parlementaires ciblées lors de la session de printemps 2015 traduiront les revendications de l'économie forestière et de la transformation du bois brut envers le monde politique. Au centre de ces préoccupations figurent des allègements, qui sont essentiels afin de réduire les charges et les coûts. Concrètement, la filière revendique un soutien aux dessertes forestières en dehors des forêts protectrices et aux grues à câbles en général sous forme de mesures fédérales d'accompagnement de même que l'octroi de subventions de treuillage comme mesures d'urgence dans le cadre des budgets

annuels 2015 de la Confédération et des cantons. La charge de transport totale admise devrait en outre passer de 40 à 44 tonnes et la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) être temporairement supprimée.

Dans la situation actuelle, la filière requiert auprès de la Confédération la mutation des moyens d'encouragement forestiers actuels au profit de l'exploitation, de la capacité d'adaptation et de la stabilité de la forêt, afin que la récolte de bois ne soit pas péjorée. Ainsi par l'intermédiaire d'investissements anticipés, des synergies précieuses et financièrement neutres se dégagent à moyen terme: des soins sylvicoles et des travaux d'abattage indispensables seront ainsi assurés à temps. Ces points contribueront de manière significative à permettre aux entreprises de surmonter la crise actuelle liée au taux de change.

Dans le cadre des négociations en cours des conventions et programmes dans le domaine des forêts entre la Confédération et les cantons pour la période 2016-2019, ainsi que dans les consultations parlementaires relatives aux compléments à la loi fédérale sur les forêts, la filière attend un accent clair avec des effets rapides en faveur d'une économie compétitive de la forêt et du bois.

Finalement il est important d'obtenir rapidement, en limitant la bureaucratie, un soutien permettant de renforcer les opérations de marketing en cours en faveur de la matière première issue des forêts indigènes. Dans ce contexte, le point essentiel est l'intensification des mesures liées au « Certificat d'origine bois Suisse » lancé depuis 2009. La filière appelle la Confédération, les cantons et les communes à assumer leur rôle d'exemplarité, non seulement en mettant en œuvre du bois dans leurs projets de construction, mais en choisissant délibérément le bois suisse.

Les 11 mesures exigées devraient offrir à court terme aux filières affectées un ballon d'oxygène de près de 70 millions de francs. La plupart des mesures peuvent être financées par des transpositions de budgets fédéraux et cantonaux existants alors que la filière elle-même devra supporter une perte de revenu estimée à près de 165 millions de francs.

Annexes

Faits et chiffres

Fiches d'information 1 à 3 (avec les 11 mesures exigées)

Images pour la presse (liens pour le téléchargement issus de www.lignum.ch)

[Cabine de contrôle scie OLWO 4](#): Cabine de contrôle et scie à ruban chez OLWO. Image Industrie du bois Suisse

[Engin combine Koller](#): Engin combiné, câble-grue et processeur. Image Industrie du bois Suisse

[Scie circulaire reprise OLWO 3550](#): Scie circulaire de reprise chez OLWO (3550). Image Industrie du bois Suisse

[Grue câble 0044](#): Installation d'une grue à câble. Image Industrie du bois Suisse

[Scie double-OLWO 2265](#): Scie à ruban double chez OLWO. Image Industrie du bois Suisse

[Maison2050-1](#): Construction en bois suisse : Maison plurifamiliale respectant les principes de la société à 2000 Watts. « Maison 2050 » à Kriens en sapin blanc des forêts lucernoises. Cette maison est labellisée Certificat d'origine bois Suisse. Image Gabriel Ammon, AURA, Lucerne

Lignum, Economie suisse du bois est l'organisation faîtière de l'économie suisse forêt-bois. Elle représente une filière composée de près de 80'000 postes de travail allant de l'économie forestière au consommateur final en passant par les scieries, le commerce, les matériaux dérivés du bois, la charpente, la menuiserie et la production de meubles.

Economie forestière Suisse (EFS) est l'organisation faîtière des propriétaires suisses de forêts. Elle représente les intérêts des quelque 3500 propriétaires forestiers publics et 250'000 propriétaires forestiers privés. L'EFS s'engage pour des conditions cadres permettant aux entreprises forestières suisses de gérer les forêts de manière économiquement viable et écologiquement durable.

Industrie du bois Suisse (www.holz-bois.ch) est l'organisation faîtière des scieurs suisses et des entreprises apparentées. L'Association a été fondée en 1886 et a sans cesse adapté son organisation à l'actualité de ses missions. Sur les 250 membres que compte l'Association en ce moment, 200 exploitent une scierie. Le taux d'affiliation est élevé : 90% de la capacité de production suisse provient des membres de l'Association.

Le **Certificat d'origine bois Suisse** (www.lignum.ch/fr/boissuisse) garantit l'origine suisse du bois. Tous les bois issus des forêts suisses et transformés en Suisse peuvent être distingués par ce label. Le Certificat d'origine bois Suisse est utilisé sur l'ensemble de la surface forestière suisse et couvre près de 80% de la production de sciages suisses.

Le groupe **OLWO** qui compte deux scieries, une raboterie et une entreprise de commerce de bois établies dans le Mitteland, l'Emmental et l'Oberland Bernois, est une entreprise pluridisciplinaire active depuis plusieurs générations. Avec 145 collaborateurs, le groupe OLWO génère un chiffre d'affaire annuel de près de 70 millions de francs. Les deux scieries transforment exclusivement du bois suisse. A fin janvier l'entreprise a dû tirer le frein de secours et du jour au lendemain réduire drastiquement ses exportations à destination de la zone euro : en raison de l'abandon du taux plancher, ces ventes s'étaient muées en pertes sèches.

Pour de plus amples informations:

Lignum

Christoph Starck, Directeur
044 267 47 88
079 290 02 58
christoph.starck@lignum.ch

Economie forestière Suisse

Markus Brunner, Directeur
032 625 88 15
079 291 20 39
m.brunner@wvs.ch

Industrie du bois Suisse

Hansruedi Streiff, Directeur
031 350 89 71
079 667 12 53
streiff@holz-bois.ch

Répondant francophone
Jean-François Rime, Président
079 230 24 03

OLWO

Thomas Lädach
033 681 80 90
079 350 09 65
thomas.laedrach@reinhardtholz.ch



Waldwirtschaft Schweiz
Economie forestière Suisse
Economia forestale Svizzera

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse



Worb, le 19 février 2015

Faits et chiffres

Economie forestière et transformation du bois brut

Emplois dans l'économie forestière et la transformation du bois brut

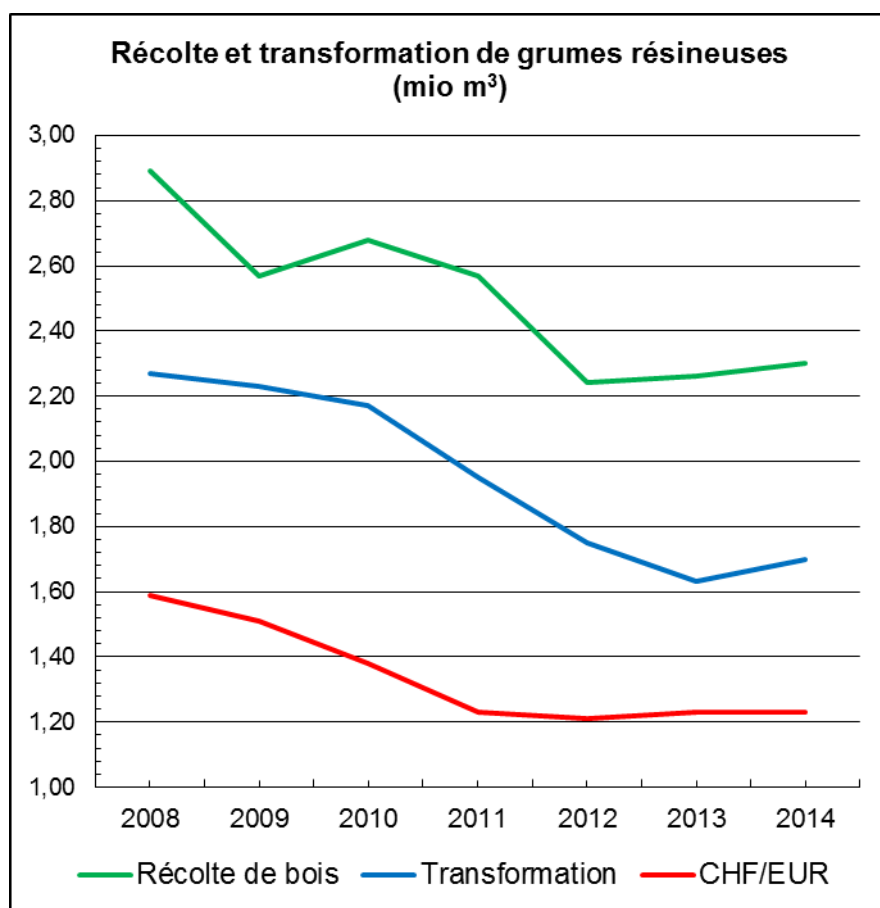
Les derniers chiffres fiables proviennent de l'année 2008. Depuis lors, de nombreuses petites entreprises ainsi que des grandes ont disparu : fabrique de papier de Biberist (2011), grande scierie de Domat/Ems (2010) et Pavatex Fribourg (2014). Le nombre d'emplois des deux secteurs devrait actuellement se situer à environ 12'000.

Emplois		2008	2014
		OFS	Estimation
Economie forestière			
Entreprises forestières		3'787	
Entrepreneurs forestiers		1'965	
		5'752	5'000
Transformation du bois brut			
	NOGA		
Scieries & Co.	161001/02/03	3'409	
Industrie des produits dérivés du bois	162100	1'095	
Industrie du papier	171100/200	2'744	
Production pellets, chaleur, électricité	estimation	400	
		7'648	7'000
Total forêt + transformation bois brut		13'400	12'000

Recul de la récolte de bois et de la production des scieries durant la première phase de réévaluation

La récolte du principal assortiment de bois, les grumes résineuses, a subi un net recul durant la première phase de réévaluation. Le recul de la transformation de cet assortiment dans les scieries a été encore plus marqué ; la tendance à la reprise qui s'est manifestée en 2014 ne peut pas se poursuivre alors que le cours de l'Euro est encore plus bas.

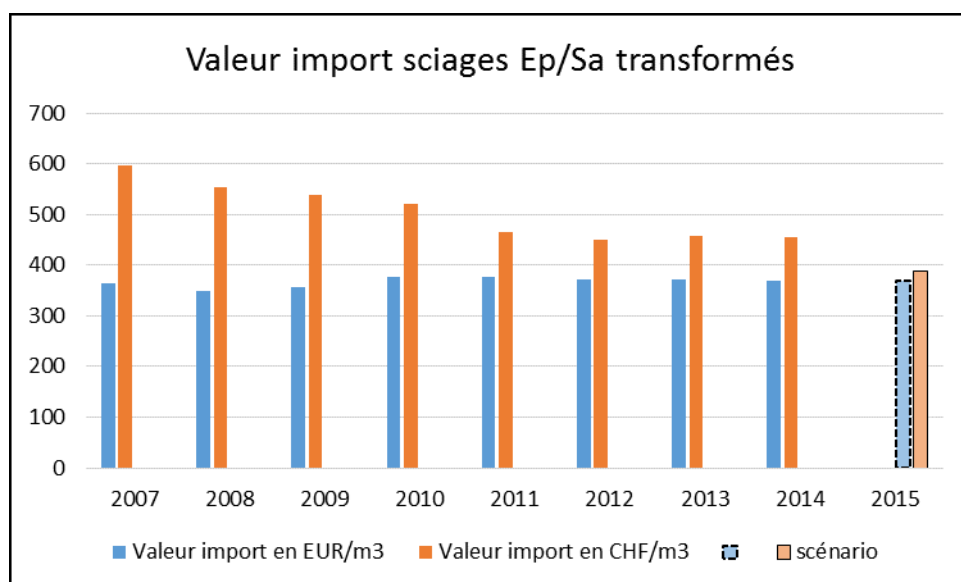
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2013:2009
Récolte de bois	2.89	2.57	2.68	2.57	2.24	2.26	2.30	-12%
Transformation	2.27	2.23	2.17	1.95	1.75	1.63	1.70	-27%
CHF/EUR	1.59	1.51	1.38	1.23	1.21	1.23	1.23	-19%



Hausse de l'importation et compression des prix des sciages résineux transformés

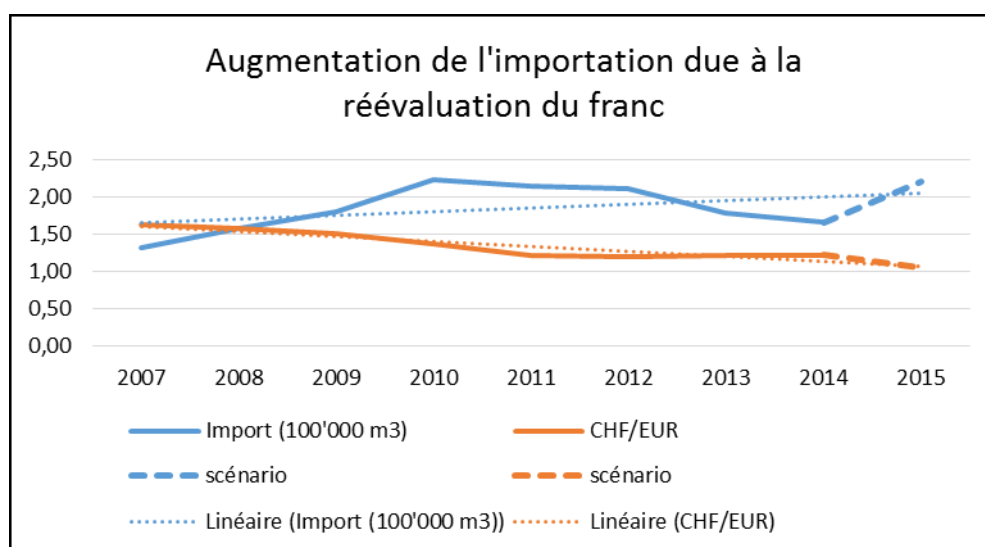
Selon la statistique des douanes, la valeur moyenne entre 2007 et 2014 a baissé de 24%; un nouveau recul à seulement deux tiers du prix de 2007 risque maintenant de se produire. Et en Euro, les concurrents étrangers ne reçoivent pas moins qu'avant pour le bois!

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Valeur import en EUR	364	350	357	378	378	373	373	370	370
Valeur import en CHF	597	555	540	521	466	450	459	455	389



Le volume importé a fortement augmenté en 2009 et 2010 et a diminué ces deux dernières années. Il est probable que l'on revienne maintenant au niveau de 2010/11.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Import (100'000 m3)	1.33	1.59	1.81	2.24	2.15	2.12	1.79	1.67	2.21
CHF/EUR	1.64	1.59	1.51	1.38	1.23	1.21	1.23	1.23	1.05



Correction de valeur dans le commerce extérieur

A l'exemple des volumes et des valeurs négociés pour l'épicéa/sapin en 2014: avec une perte de cours de 15%, il résulte des désavantages de 13 millions de CHF pour la forêt et les scieurs, et des avantages de 20 millions de CHF pour les importateurs de bois en provenance de la zone Euro.

On ne tient pas compte ici des autres essences de bois (mélèze, hêtre, etc.) ni des éventuelles modifications des volumes à partir du 15.1.15.

Effets sur le commerce extérieur d'EP/SA à l'exemple de 2014

		Tonnes	Millions CHF	CHF/t	Cours -15% Millions CHF	
4403.2091 Grumes	Export	436'000	50.58	116.01	7.59	à la charge de la forêt
	Import	33'600	4.18	124.40	0.63	en faveur des scieurs
4407.1011 Sciages bruts	Export	87'300	36.01	412.49	5.40	à la charge des scieurs
	Import	75'600	55.21	730.29	8.28	avantage import
4407.1090 Sciages transformés	Export	3'700	3.10	837.84	0.47	à la charge des scieurs
	Import	87'000	76.20	875.86	11.43	avantage import
Sommes					-7.59	pertes forêt
					-5.24	pertes scieurs
					19.71	avantage import

	Mesures immédiates 2015				Mesures dès 2016
	Décharge de la branche	Transfert budget Confédération	Transfert budget cantons	Charge supplémentaire Confédération	
1 Hausse du poids total de 40 à 44 t	5'000'000	0	0	0	5'000'000
2 Suppression RPLP transports de bois brut	16'000'000			16'000'000	?
3 Desserte forestière hors forêt de protection	0	0	0	0	8'000'000
4 Subventions de treuillage	30'000'000	15'000'000	15'000'000	0	30'000'000
5 Investissements anticipés entretien des forêts	0	0	0	0	
6 Réorienter les subventions	20'000'000	10'000'000	10'000'000	0	20'000'000
7 Economie forestière durable*					
8 Monétarisation prestations forestières hors bois	0	0	0	0	15'000'000
9 Accentuation de la durabilité rentable	0	0	0	0	
10 Mesures de promotion du bois suisse	500'000	500'000	0	0	500'000
11 Achats publics	0	0	0	0	0
Total	71'500'000	25'500'000	25'000'000	16'000'000	78'500'000

*intégré à la mesure 6

Budget total forêt Confédération et cantons en 2013 à titre de comparaison	140'000'000	104'000'000
Estimation des sommes manquantes pour l'économie forestière et l'industrie du bois !!!!	165'000'000	



Waldwirtschaft Schweiz
Economie forestière Suisse
Economia forestale Svizzera

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse



Worb, le 19 février 2015

Feuille d'information 1 relative à la conférence de presse de la filière „Choc du franc pour la forêt et le bois“ du 19.2.2015

Faire baisser les coûts

Dans la transformation du bois, ce sont les coûts de la matière première qui dominant avec 60%, suivis par les coûts de personnel, de transport et d'énergie. Après le 15 janvier 2015, les entreprises ont examiné tous leurs postes de frais et ont introduit des mesures d'économie pour compenser les pertes de revenus côté ventes. L'économie forestière et l'industrie du bois essayent de conserver leur niveau de production avec de nouveaux budgets, afin de maintenir les frais fixes dans le cadre et de préserver les emplois.

1. Coûts de la matière première

Le 21 janvier dans le cadre de la Commission du marché du bois, les représentants de l'économie forestière et de l'industrie du bois se sont déjà mis d'accord pour recommander une diminution du prix des grumes de 10%. Dans les jours qui ont suivi, l'Est de la Suisse fortement influencé par la frontière, les usines de papiers, les fabricants de produits dérivés du bois et quelques scieries ont aussi communiqué la nécessité de baisser les prix de 10 à 15%.

Cette adaptation des coûts de la matière première déleste les transformateurs de bois d'environ 20 à 25 millions de francs par année, et les pertes de contrats grèvent les propriétaires forestiers dans les mêmes proportions.

Les transformateurs de bois ont intérêt à ce que la récolte de bois se poursuive comme prévu et ne soit pas stoppée en raison de la réduction des recettes. C'est pourquoi on a besoin d'incitations pour les propriétaires forestiers.

2. Coûts des transports

L'économie forestière et l'industrie du bois dépendent fortement des transports. Proportionnellement au poids et à la valeur du bois frais, la charge des coûts de transport est très élevée et maintenant d'autant moins concurrentielle.

A partir de l'abattage du bois en forêt, le premier transport se fait forcément par camion. Lorsque le bois est écoulé en Suisse, il n'est pas rentable de transférer la marchandise sur le rail, et suite à la fermeture de nombreuses gares de chargement, ce n'est même souvent quasiment plus possible. Pour l'écoulement à l'étranger par le rail, les trajets d'accès par la route sont devenus plus longs et la limite de la rentabilité est atteinte dans ce cas également. Dans les faits, l'objectif du transfert de la route au rail qui avait été fixé est donc devenu obsolète. **De plus : à lui seul, ce fait justifierait déjà une hausse du poids total de transport à 44 tonnes, comme cela se passe du reste habituellement dans le trafic combiné.**

Mesure exigée 1: Augmentation du poids total autorisé pour le transport du bois de 40 à 44 tonnes

Le parc actuel de véhicules peut venir à bout de la charge utile supplémentaire tout en respectant les poids maximum autorisés par la loi pour les camions et les remorques. Les routes forestières ne seront ni surchargées ni endommagées. En France, il est possible de charger les camions pour les transports de bois jusqu'à 57 tonnes, en Autriche jusqu'à 44 tonnes.

L'augmentation du poids total autorisé de 40 à 44 tonnes pour les transports de bois fera passer la charge utile d'environ 22 à 26 tonnes ou de 24 à 28 mètres cubes de grumes par chargement. Sur un aller-simple de 50km, cela représente une économie de 0.89 CHF/m³ de grumes. **Pour les plus longs transports de sous-produits dans l'industrie du papier et des produits dérivés du bois (100 km pour un aller-simple), l'économie est de 0.41 CHF au mètre cube en vrac.**

Cette mesure ne coûte rien aux autorités et déchargera la branche comme suit:

- Transports de bois départ forêt: 4,8 mio m³ (récolte de bois 2013) à 50 km aller-simple:
 $4,8 \text{ mio m}^3 \times 0.89 \text{ CHF/m}^3 = 4,272 \text{ mio CHF}$
 - Transports de sous-produits départ scierie 1,8 mio m³v à 100 km aller-simple:
 $1,8 \text{ mio m}^3 \times 0.41 \text{ CHF/m}^3 = 0,738 \text{ mio CHF}$
- Total 5 mio CHF

Mesure exigée 2: Suppression temporaire de la RPLP pour les transports de bois brut y compris trajets de retour à vide

En raison de l'imposition multiple découlant de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (grumes, produits principaux, sous-produits) et du prélèvement même sur les routes forestières non publiques, un remboursement de 25% a été accordé **à la branche depuis 2008**. Les Etats européens n'ont pas de redevance comparable ou alors il s'agit – comme le péage allemand – seulement de taxes autoroutières de 5 à 10 fois moins élevées que la RPLP.

Sur un aller-simple de 50 km, l'économie se monte à 2.69 CHF/m³ de grumes. **Pour les transports de sous-produits deux fois plus longs, on peut s'attendre à une économie de 1.52 CHF par mètre cube en vrac.**

Cette mesure décharge la branche comme suit:

- Transports de bois départ forêt: 4,8 mio m³ (récolte de bois 2013) à 50 km aller-simple:
 $4,8 \text{ mio m}^3 \times 2.69 \text{ CHF/m}^3 = 12,912 \text{ mio CHF}$
 - Transports de sous-produits départ scierie 1,8 mio m³v à 100 km aller-simple:
 $1,8 \text{ mio m}^3 \times 1.52 \text{ CHF/m}^3 = 2,736 \text{ mio CHF}$
- Total 16 mio CHF/a

Depuis des années, les prix des transports de bois de la forêt jusqu'au lieu de la transformation en Suisse se situent environ à 20 CHF/m³: en Allemagne **au cours des 5 dernières années**, ces frais ont augmenté de 9 à 12 €/m³. La différence de prix augmente toujours plus en raison de la réévaluation du franc (voir tableau 1). Pour l'économie forestière et l'industrie du bois suisses, cela représente un désavantage concurrentiel croissant. L'augmentation du poids total de transport à 44 tonnes et la suppression de la RPLP permettraient d'améliorer la capacité de concurrence du transport des grumes d'environ 3.60 CHF /m³.

Tableau 1: Comparaison du coût des transports de grumes en Suisse et en Allemagne

	2009	2011-14	dès 15.1.15	Effet 44t + suppression RPLP
Coûts en CH	20.00 CHF	20.00 CHF	20.00 CHF	16.40 CHF
Coûts en DE	9 €	11.50 €	12.00 €	
Cours	1.51	1.23	1.05	
	13.60 CHF	14.15 CHF	12.60 CHF	12.60 CHF
Coûts CH - coûts DE	147%	141%	159%	130%

3. Coûts de l'infrastructure et de la récolte du bois en forêt

Le Conseil national et la Commission pour l'environnement du Conseil des Etats sont d'avis que la Confédération devrait à nouveau s'engager en faveur de la desserte forestière en dehors de la forêt de protection. Dans les endroits où le bois peut être récolté plus avantageusement à l'aide d'installations de treuillage et qui ne nécessitent pas de chemins forestiers supplémentaires, la Confédération devrait promouvoir la récolte de bois à l'aide du treuillage – comme le font déjà certains cantons.

Mesure exigée 3: Reprise de la desserte forestière en dehors de la forêt de protection en tant qu'objet bénéficiant de subventions effectives.

Les débats sur la révision de la loi sur les forêts commenceront au Conseil des Etats à la session du printemps 2015. La reprise de la desserte forestière en dehors de la forêt de protection est donc un investissement dont la production de bois ne sera de loin pas la seule à profiter : l'entretien de la forêt de protection, la stabilité de la forêt et la capacité de résistance de la forêt face aux effets du changement climatique en profiteront aussi.

Cette mesure coûte 8 mio CHF/a. et déploiera ses effets dès 2016.

Mesure exigée 4: Accorder des subventions de treuillage en tant que mesure immédiate dans le cadre du budget annuel 2015 de la Confédération et des cantons

Les cantons des Grisons et de Berne ont déjà fait de nombreuses expériences avec cet instrument: l'influence est grande sur tous les terrains en forte pente.

Cette mesure coûte, en lien avec la longueur totale, de 40 à 60 CHF par mètre courant d'installation de treuillage, et il faut compter un mètre cube de bois récolté par mètre courant. Comme on l'a déjà constaté dans les Grisons, il faut verser une subvention de 50% :

$1.2 \text{ mio m}' \text{ d'installation de treuillage} \times 25 \text{ CHF/m}' = 30 \text{ mio CHF}$; pour moitié à la charge de la Confédération et pour moitié à la charge des cantons.

Cette mesure immédiate peut être financée par des transferts dans le cadre du budget ou d'une utilisation exhaustive des réserves existantes provenant des accords RPT de la Confédération et des cantons.

Exigence complémentaire 4: Reprise des subventions de treuillage dans le cadre de la révision de la loi sur les forêts, en vigueur dès 2016.

4. Coûts du travail et de l'énergie

La branche entend préserver les places de travail et de formation réparties dans tout le pays et se focalise donc sur les exigences mentionnées ci-dessus. Les mesures suivantes jouent également un rôle important pour les entreprises:

Travail: Les entrepreneurs visent une augmentation de l'efficacité. On envisage des temps de travail hebdomadaires plus longs. D'autre part, certaines entreprises peuvent aussi prétendre à l'indemnisation du chômage partiel – en particulier les entrepreneurs forestiers dans les régions où la récolte de bois est réduite.

Energie: Les entreprises dont la consommation d'électricité dépasse les 100'000 kWh/année vont essayer de mettre à profit les tarifs internationaux plus avantageux. BKW Energie AG a fait une offre dans ce sens à l'intention des scieries. Les fabricants de papier et de produits dérivés du bois, qui sont de forts consommateurs d'énergie, recherchent le dialogue avec leurs fournisseurs. Il n'est toutefois pas seulement important que les entreprises consommatrices d'énergie répercutent leurs avantages d'achat, mais aussi que les frais de réseau cessent d'augmenter.

Pour de plus amples informations:

Industrie du bois Suisse

Président

Monsieur le Conseiller national Jean-François Rime

079 230 24 03

Directeur

Monsieur Hansruedi Streiff

031 350 89 71

079 667 12 53

streiff@holz-bois.ch



Waldwirtschaft Schweiz
Economie forestière Suisse
Economia forestale Svizzera

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse



Worb, le 19 février 2015

***Feuille d'information 2 relative à la conférence de presse de la filière
„Choc du franc pour la forêt et le bois“ du 19.2.2015***

Situation et les revendications de l'économie forestière

Propriétaires forestiers et exploitations forestières: contexte économique

L'économie forestière suisse se trouve depuis des décennies dans une situation économique qui va en s'empirant. Pour plus de la moitié d'entre elles, les exploitations forestières sont dans les chiffres rouges. Elles ont essayé de résister au mieux, en concédant d'énormes efforts. Par exemple, la baisse des coûts de récolte (1985: serré CHF 120.-/m³; 2010: bien CHF 70.-/m³) a permis de plus ou moins compenser la diminution des recettes. Au niveau des structures des entreprises, les fusions de triages ont permis de créer, entre 2004 et 2013, de plus importantes unités économiques, avec à la clé une diminution de 677 exploitations, soit une baisse de 22%.

La première hausse du franc à 1.20 face à l'euro a déjà provoqué des baisses de revenu pour les propriétaires forestiers; la perte sur taux de change s'élevait à l'époque entre 15 et 20%. Conséquence, entre 2010 et 2012, la récolte de bois a diminué de 10%. La nouvelle hausse du franc en date du 15 janvier 2015 va amener une perte pécuniaire équivalente. Une comparaison entre les régions de production, effectuée sur la base de l'inventaire forestier national, démontre que nombreuses seront les nouvelles aires forestières à passer dans la catégorie des zones de récolte à perte. A peine un mois après la décision de la BNS d'abandonner le taux de change plancher franc-euro, on peut se rendre compte que de nombreux propriétaires forestiers ont renvoyé la récolte de leur bois aux calendes grecques, ou qu'ils planifient une forte diminution de cette récolte. C'est spécialement marqué chez les petits propriétaires ou dans de petites structures de propriétaires publics sans exploitation propre.

Pourquoi est-il important de soutenir l'économie forestière et de ne pas abandonner la forêt à elle-même?

- Différentes politiques d'importance de la Confédération postulent en faveur d'une exploitation conséquente de la matière première durable bois en provenance de la forêt suisse, et ce afin d'atteindre les objectifs fixés, comme, entre autres: le protocole de Kyoto (réduction des gaz à effet de serre à l'exemple du CO₂), la stratégie énergétique 2050, la sortie du nucléaire, le développement

durable de la Suisse, la politique forestière 2010, la politique de ressource bois, la société à 2000 watts.

- L'ensemble de la forêt suisse remplit différentes fonctions pour lesquelles elle doit être entretenue au mieux. Plus de la moitié de la forêt suisse est classée comme forêt de protection, mais la forêt remplit encore le rôle de filtre à eau potable, de stabilisateur de volumes en cas de fortes précipitations; elle a aussi un effet de filtre pour l'air et sert de zone de détente à la population.
- Une forêt stable, en pleine forme, est généralement plus résistante face à d'éventuels dommages comme les tempêtes, les fortes précipitations, le feu, les attaques de parasites, les maladies importées et la variation des conditions climatiques.

Mesure exigée 5: Investissements anticipés dans les soins sylvicaux comme mesure de crise provisionnelle

Confédération et cantons investissent aujourd'hui d'importants moyens dans la forêt protectrice et les soins aux jeunes peuplements. Un complément est prévu pour l'adaptation de la forêt au réchauffement climatique. La Confédération verse ses contributions par le biais de contrats de prestation avec budget global issu de la péréquation financière (RPT) dans le cadre des conventions-programmes liées aux domaines «gestion des forêts» et «gestion des forêts de protection».

Grâce à des investissements anticipés, mais aussi renforcés dans les soins sylvicaux, Confédération et cantons peuvent apporter une contribution rapide au soutien des exploitations et des entreprises forestières durement touchées.

Ces moyens peuvent être libérés grâce à des transferts et à des rallonges dans les programmes peu flexibles mis en œuvre à ce jour.

Ces investissements anticipés sont à moyen terme neutres au niveau des coûts: ces montants devraient être versés de toute manière plus tard, ils ont un effet prophylactique, ils réduisent déjà aujourd'hui le risque de se retrouver face à une forêt insuffisamment entretenue. L'effet obtenu sur l'état de la forêt est visible et l'est à long terme.

Mesure exigée 6: Nouvelle orientation des moyens d'encouragement de la Confédération et des cantons quant aux activités relevant de la récolte et utilisation immédiate du budget d'encouragement 2015.

A ce jour, les conventions-programmes des domaines «gestion des forêts», «gestion des forêts de protection», «biodiversité en forêt» dans le cadre de la RPT (Réforme de la répartition des tâches entre Confédération et cantons) semblerait comporter des moyens substantiels pas encore attribués ni épuisés. Avec la rapide attribution de ces moyens disponibles et une adaptation des objectifs dans le cadre des conventions-programmes, c'est un appui considérable à l'amortissement, respectivement à une résolution provisoire de la crise.

Sont concernés avant tout les travaux en forêt de protection et les soins aux jeunes peuplements, ainsi que plus de coupes de rajeunissement dans les peuplements vieillissants. Ces mesures favoriseraient la production de bois ronds pour l'industrie de transformation. Traduites en multiples coupes, ces travaux seraient efficaces dans nombreuses régions de tout le pays, et particulièrement dans 50% de la forêt de protection où les réserves, les arriérés d'entretien et le vieillissement sont spécialement aigus.

Il y a longtemps que seulement le 60% du potentiel de régénération est utilisé.

Le prix de ces mesures s'élèverait à un montant de 20 millions de francs, y compris la mesure immédiate 5. Leur financement serait garanti par un transfert d'autres positions du budget de la Confédération et des cantons.

Mesure exigée 7: La révision en cours de la loi sur les forêts et les Conventions-programmes 2016-2019 dans le domaine des forêts doivent être plus fortement axées sur les aspects économiques et la sauvegarde du secteur forestier.

La révision en cours de la loi sur les forêts prévoit de nouvelles approches, importantes, judicieuses, indispensables, visant à soutenir l'exploitation forestière. L'adaptation au changement climatique et les mesures d'encouragement à l'utilisation du bois en font partie. Par contre, le rétablissement des aides fédérales en faveur des dessertes en dehors des forêts de protection ne figure pas dans le projet du Conseil fédéral. Le Conseil national et la CEATE du Conseil des Etats se sont prononcés en faveur d'un tel rétablissement. Dans le contexte de crise actuel, il est primordial que les deux chambres et la Confédération fassent corps autour de ce sujet essentiel.

Conformément à la RPT, les Conventions-programmes 2016-2019 dans le domaine des forêts sont en cours de négociation. Elles servent à la mise en application de la loi sur les forêts; elles laissent une certaine marge d'appréciation dans l'élaboration des détails, expressément concernant la budgétisation des différentes tâches. Il faut rappeler que la nouvelle loi sur les forêts entrera en vigueur au plus tôt le 1er janvier 2016, et l'ordonnance révisée environ un an plus tard. La négociation en cours pour la période 2016-2019 pourrait donc se baser sur la législation actuellement en vigueur. C'est pourquoi la Confédération et le monde politique sont maintenant invités à poser sans tarder des jalons clairs qui contribuent à surmonter la crise actuelle. L'un d'eux consiste à augmenter les aides fédérales sous la forme d'investissements anticipés, selon la mesure exigée 2.

Dans les négociations en cours pour élaborer les programmes spécifiques à la forêt, il faut tenir compte des aspects suivants:

- les propriétaires de forêts doivent être impliqués dans la conception des aspects stratégiques et pratiques des programmes;
- concernant la durabilité de l'économie forestière, un accent doit être clairement posé sur les aspects économiques de la question, pour permettre le maintien d'une économie forestière prospère sur le long terme;
- réorienter les contributions en faveur des soins sylvicoles dans le sens d'une meilleure mise en valeur économique de la forêt. Cette fonction doit contribuer de manière conséquente à la réalisation d'objectifs primordiaux fixés par la Confédération. Ceci implique de mettre l'accent sur des essences qui aient une certaine importance économique; il s'agit notamment d'encourager le rajeunissement par des résineux;
- rétablir les aides en faveur des dessertes pour l'ensemble des forêts;
- prévoir des contributions suffisantes en faveur de mesures d'améliorations opérationnelles, organisationnelles et logistiques des structures.

Cette mesure exigée 7 n'aura d'effets qu'à partir de 2016 au plus tôt. Il n'y a pas encore d'estimation chiffrée. Le financement peut être assuré par le transfert de positions budgétaires de la Confédération et des cantons, et éventuellement par l'augmentation de certains postes.

Mesure exigée 8: Des conditions cadres pour de meilleures perspectives de commercialisation des prestations forestières autres que la vente de bois

Economie forestière Suisse et ses associations cantonales affiliées ont, de longue date, déployé d'importants efforts pour pouvoir mettre en marché les prestations forestières hors vente de bois au titre de produit commercialisable. Des utilisateurs tiers, de même que le grand public, apprécient aujourd'hui de pouvoir profiter de nombreux services offerts par la forêt. Mais rien n'est payé en retour. Il manque à cet effet les bases légales et des mécanismes de commercialisation.

Vu la situation difficile du marché du bois, les propriétaires forestiers se voient plus que jamais conduits à trouver de nouvelles sources de rémunération et à réclamer de pouvoir commercialiser des prestations forestières autres que la vente de bois. De telles rentrées permettent de maintenir la rentabilité économique des services et exploitants forestiers; elles sont une motivation qui encourage les propriétaires à soigner activement leur forêt, et donc à continuer d'en récolter le bois, voire dans certains cas à améliorer son exploitation.

L'objectif n'est pas d'attribuer des aides à la surface mais de commercialiser et rémunérer des services bien concrets, tels que:

- les prestations fournies par les propriétaires forestiers en faveur des biotopes, les soins apportés aux lisières, l'entretien des chemins ou d'installations destinées à la pratique de loisirs, les coupes de sécurité aux abords des chemins et sentiers, etc;
- le fait de renoncer à des revenus ou à récolter du bois en maintenant de vieux arbres sur pied, du bois mort ou des rémanents (branchages) qui pourraient autrement servir comme bois-énergie;
- les contraintes et les limitations diverses entraînant des coûts supplémentaires: éloignement des voies de débardages, utilisation de machines plus légères, frais de récolte accrus en présence de bois mort ou de vieux arbres, entretien de forêts vouées aux loisirs, etc;
- la fonction de puits de carbone des forêts avec indemnisation des propriétaires.

A en croire les retours d'expériences menées dans divers cantons, le potentiel de rendement supplémentaire devrait atteindre quelques dizaines de millions de francs pour l'ensemble de la forêt suisse, ce qui n'est pas négligeable en regard des quelque 300 à 400 millions de rentrées générées par les ventes de bois.

Mesure exigée 9: Meilleure prise en compte de la durabilité économique dans le cadre des conseils fournis par les autorités forestières

On a pu l'observer ces dernières années: ci et là, les autorités d'exécution - dans leur rôle de conseil et de police des forêts - ont tendance à nettement délaissé le rôle économique de la forêt au profit d'autres fonctions. En bien des endroits, les fonctions de protection et de loisirs deviennent des objectifs prioritaires.

Cette tendance à, entre autres, pour conséquences:

- l'apparition de formes modifiées ou nouvelles de sylviculture, avec des interventions d'intensité souvent très limitée mais beaucoup plus fréquentes;
- une forte augmentation de la proportion de feuillus sur le Plateau et dans les régions limitrophes avec une hausse des limites altitudinales;
- un ralentissement de la croissance des volumes de bois économiquement intéressants pour la scierie.

A moyen et long termes, cela conduit sournoisement à bouleverser la situation économique des propriétaires et exploitants forestiers: les systèmes d'exploitation deviennent plus astreignants tout en générant des revenus plus faibles. Le potentiel de production des forêts diminue, la rentabilité économique des services et exploitants forestier se détériore, et les soins sylvicoles sont menacés d'abandon.

La loi sur les forêts place les fonctions de production, de protection et de loisirs sur un pied d'égalité. Les autorités d'exécution devraient en tenir compte et modifier leurs pratiques:

- donner un poids accru aux aspects technico-économiques dans leurs activités de conseil, de martelage, lors de l'attribution des autorisations de coupe et de l'exécution de ces dernières.

Renforcer leur travail de conseil en matière de collaborations et concernant les possibilités de coopération;

- réévaluer les concepts sylvicoles actuels, en particulier les formes de sylviculture réservées à des surfaces très exiguës et exagérément astreignantes. Tant leurs plus-values potentielles écologique qu'économique sont en partie discutables;
- revenir à des interventions ou à des unités d'intervention plus importantes, dans toute la mesure du possible;
- favoriser la croissance en proportion suffisante d'essences économiquement intéressantes, en clair de peuplements à dominante de résineux majoritairement constitués de sujets bien droits, vigoureux, aptes à fournir du bois pour la scierie. De telles options favorisent le potentiel de rendement et la rentabilité future de l'économie forestière locale.
- mieux mettre en évidence les synergies de tous ordres existant entre l'exploitation assez intensive et les objectifs en matière de protection et de loisirs.

De telles mesures sont sans incidence sur les dépenses publiques.



Waldwirtschaft Schweiz
Economie forestière Suisse
Economia forestale Svizzera

holzindustrie schweiz
industrie du bois suisse



Worb, le 19 février 2015

Feuille d'information 3 relative à la conférence de presse de la filière „Choc du franc pour la forêt et le bois“ du 19.2.2015

Commercialisation du bois suisse

L'économie de la forêt et du bois suisse lutte contre les effets du franc fort. En effet, elle effectue pratiquement l'ensemble de son activité en francs suisses, de l'approvisionnement en matière première à la rémunération des salariés. Les entreprises ne font cependant pas uniquement face à une situation difficile sur le plan des exportations, mais également sur le marché indigène : la part de bois suisse dans le domaine de la construction se situe aujourd'hui à moins de 40%, et ce malgré que la construction en bois gagne sans cesse des parts de marché.

Sous l'effet de la première phase d'appréciation du franc, la filière a placé depuis 2009 l'origine suisse et la qualité de ses produits au centre de ses préoccupations. Avec le « Certificat d'origine bois Suisse » elle a créé un label, désormais connu sur le marché, qui distingue en tout premier lieu les produits de l'économie de la forêt et de l'industrie du bois.



Logo du Certificat d'origine bois Suisse

L'ensemble des propriétaires forestiers suisses, scieurs et producteurs de produits dérivés du bois suisse soutiennent le certificat d'origine. La filière poursuit la consolidation et la mise en avant de ce marketing commun qui renforce, aujourd'hui déjà, la demande en bois indigène et contribue à contrer la pression croissante des produits d'importation.

Le logo met principalement en avant les qualités et les prestations du bois indigène : promotion d'une utilisation et d'une protection durable des forêts, courtes distances de transport, faibles émissions de CO₂ sans omettre les places de travail dans l'artisanat au sein des régions périphériques.

Promotion du marketing collectif de la filière du bois

Les conséquences de l'abandon abrupte du taux de change plancher par la BNS, conduisant à une différence de prix de 15 % supplémentaires, contraint la filière à renforcer massivement ses activités en faveur de la commercialisation du bois suisse.

A juste titre et sans contestation, tant le marketing du tourisme que celui de l'économie agricole (p ex. la viande suisse), qui sont affectés par les mêmes conditions cadres, sont soutenus par des moyens publics. Dans le cadre des programmes de soutien à l'utilisation du bois, pourtant bien modestes en comparaison, il semble qu'il soit en revanche impossible, pour des raisons juridiques, de soutenir de manière efficace et immédiate un label bien établi et porté par toute la filière. Les instruments existants de la Confédération pourraient ici être mis en œuvre sans coûts supplémentaires et sans retards.

Mesure exigée 10: Soutien des mesures de promotion de la filière en faveur du bois suisse

Nous souhaitons que l'administration fédérale utilise la marge de manœuvre dont elle dispose dans son activité, de manière analogue à ce qu'elle fait pour d'autres secteurs économiques. Dans le cadre de la modification attendue de la loi sur les forêts, l'article 34a devrait mentionner, à côté de l'innovation et des concepts, également la possibilité de promouvoir l'utilisation du bois indigène. Dans le cadre de l'actuel Plan d'action bois, 0,5 million de francs par an, budgétisé mais non libéré, devrait être affecté à la communication du Certificat d'origine bois Suisse auprès des consommateurs les plus importants (maîtres d'ouvrage).

Le secteur public favorise le bois suisse

Les règles pour les marchés publics prévoient que l'offre la plus avantageuse doit être retenue, ce qui conduit souvent au choix d'un produit bois étranger. La forêt suisse répond aux exigences les plus strictes et la transformation du bois indigène est également soumise à des conditions sévères. Le bois suisse est donc un matériau écologiquement et techniquement avancé, avec cependant des coûts de production généralement plus élevés qui, en comparaison de nos voisins, ont augmenté de près de 15% avec l'envolée du franc suisse.

Les propriétaires de forêt – auxquels appartiennent les entités publiques de tous les plans qu'il s'agissent de la Confédération, des cantons, des communes ou des bourgeoisies – peuvent contribuer de manière aisée à ce que le produit de leurs forêts trouve un débouché. Ils peuvent utiliser efficacement leur propre ressource dans leurs opérations immobilières. Alors que les entités publiques ne cessent de regretter que les accords de l'OMC et la loi sur les marchés publics interdisent une préférence pour les matériaux locaux, il est parfaitement possible au maître de l'ouvrage de mettre en œuvre son propre bois. Un avis de droit de la filière a en effet démontré que cette approche n'entre pas en conflit avec le cadre législatif.

Entre temps de nombreux exemples marquants ont été réalisés en bois indigènes, bien entendu avec des prix compétitifs sans supplément pour „protection du patrimoine“. Le guide succinct de Lignum aide les maîtres d'ouvrage à réaliser leurs projets en bois suisse.



Guide Lignum pour favoriser le bois suisse dans les appels d'offres

[Télécharger](#) la version française (PDF, 2 MB)

Il va de soi que le bois issu des forêts suisses présente des caractéristiques durables particulièrement élevées, et que son origine attestée ne nécessite pas de certification ou de label supplémentaire pour certifier de sa haute valeur écologique.

Par conséquent nous lançons un appel à tous les maîtres d'ouvrage de Suisse – qu'ils soient ou non propriétaires de forêt –, n'utilisez pas seulement du bois dans vos réalisations, mais veillez à l'avenir à acheter du bois suisse. Le « Certificat d'origine bois Suisse » de la filière garantit l'origine et la transformation des bois en Suisse.

Mesure exigée 11: du bois suisse dans les commandes publiques

Nous enjoignons fermement le secteur public lors de ses achats de bois destiné à la construction, aux aménagements intérieurs ou aux meubles, de ne pas prendre uniquement garde à la production durable du bois, mais de commander du bois suisse. L'initiative parlementaire [Pa Iv 12.477](#) déposée par E. von Siebenthal visant l'utilisation du bois suisse pour les ouvrages bénéficiant d'un financement public doit être appliquée dans les plus brefs délais. Le guide Lignum pour favoriser le bois suisse dans les appels d'offres doit être en outre utilisé et diffusé activement par toutes les entités publiques.